

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique
tenue le 5 juin 2019 dans les locaux de la mairie de Bonifacio,
relative au projet d'extension du port de plaisance de Bonifacio.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques et suite à l'arrêté du 7 mai 2019 du maire de Bonifacio portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie dans les locaux de la mairie de Bonifacio, le mercredi 5 juin 2019 pour émettre un avis sur le projet d'extension du port de plaisance de Bonifacio.

La commission était composée de :

M. Jean-Yves BÉQUIGNON, capitaine de vaisseau (R), de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Riyad DJAFFAR, administrateur principal des affaires maritimes, directeur adjoint des territoires et de la mer de la Corse du Sud, délégué à la mer et au littoral (DDTM 2A - DML)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. José GAZANO	Représentant les plaisanciers
M. Marc Dominique TRAMONI	Représentant la SNSM

Membres temporaires suppléants :

M. Claude RICCI	Représentant les pilotes
M. Damien CATOIRE	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Yves LAFONT	Représentant les plaisanciers

Assistaient également à la réunion :

Mme Audrey BACONNAIS-ROSEY	Sous-préfète de Sartène
M. Jean-Charles ORSUCCI	Maire de Bonifacio
M. Jean PIRO	Commune de Bonifacio
Mme Catherine WENNER	Directrice DDTM2A
M. Emmanuel ROSSI	Chef du service mer et littoral - DDTM 2A / SML
M. Edouard GOURD	Adjoint au chef du service mer et littoral - DDTM 2A / SML
M. Thomas GREJON	Subdivision des Phares et balises de la Méditerranée
M. Cyrille SZENKER	Antenne des Phares et balises à Bonifacio

M. Frédéric PÉPÉ	Commandant du port de commerce de Bonifacio
M. Michel MALLARONI	Directeur du port de plaisance de Bonifacio
M. Johan TAFANI	Directeur adjoint du port de plaisance de Bonifacio

Le président remercie monsieur le Maire pour son accueil, le directeur du port de plaisance pour la visite sur place, le personnel de la DDTM 2A et en particulier M. Gourd pour l'organisation de cette réunion, et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

La réunion a été précédée par une visite sur le plan d'eau avec les moyens de la DDTM et du port de plaisance. Le commandant Adriano PELUFFO, commandant du ferry *ICHNUSA* assurant la liaison entre Bonifacio et Santa Teresa di Gallura (Sardaigne), s'est joint à la GCN le temps de la visite, repartant dès la fin de celle-ci pour le départ du ferry. Il a confirmé que le projet n'empiète pas sur la zone d'évolution des ferries.

La commission enregistre l'absence des membres représentants les transports à passagers pendant la réunion.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Le projet porte sur l'aménagement de l'anse de la Caténa. Celle-ci fait l'objet de mouillages organisés depuis 2011. Le présent projet a pour objectif de relier les rives de l'anse de la Caténa à l'aide de passerelles et/ou pontons au port de plaisance afin de faciliter le déplacement des personnes vers le port et d'éviter ainsi les mouvements d'annexes qui ont lieu actuellement entre les bateaux au mouillage et le port de commerce qui fait face à l'anse. La liaison à sec permettra aussi de rejoindre la plage située en fond d'anse ainsi que le sentier côtier. L'intégration paysagère du projet est également recherchée.

2. PRESENTATION DU PROJET

Monsieur le Maire présente les points clés du projet : un budget de 6 M€, des dimensions nautique, touristique, environnementale et artistique soulignées, une mise en service visée en 2022 et la réversibilité du projet. Ce projet inclut le déplacement de l'aire de carénage, actuellement située entre l'anse et le port de plaisance, vers l'anse de Sant'Amanza car le périmètre du projet d'évolution du port de plaisance de Bonifacio inclut l'anse de Sant'Amanza. Le maintien d'un moyen de grutage dans le port de Bonifacio est cependant prévu.

M. Mallaroni, directeur du port de plaisance, présente dans le détail le projet, dans la continuité de la visite sur place. L'emprise du projet s'étend depuis l'aire de carénage et comprend l'ensemble de l'anse de la Caténa. Il s'agit, entre l'aire de carénage et l'anse, de la mise en place d'une passerelle piétonne intégrée au paysage. Des ouvrages pour l'accostage des bateaux seront positionnés de part et d'autre de l'anse. Ils seront joints en fond d'anse par une passerelle, positionnée au-delà de la plage. Une passerelle prolongera côté ouest l'ouvrage jusqu'au belvédère.

Vis-à-vis de la sécurité nautique, les éléments suivants sont rappelés :

- Le trafic du port comprend annuellement environ 1700 mouvements de ferries et 10 à 11 000 escales de navires de plaisance. En 2018, 1245 bateaux ont mouillé dans l'anse de la Caténa.
- Le plan d'accostage du projet respecte la zone d'évitage du port de commerce. Le projet permettra également d'éviter les mouillages sauvages dans cette zone. Il prévoit l'accueil d'unités de 5 à 20 m réservées aux visiteurs.
- Des contraintes d'intégration et de respect du site ont été énoncées par la commission des sites pour les installations, comme une distance minimale depuis la falaise de 3 m et une largeur maximale de 2 m.
- Une réflexion sur l'éclairage de l'ouvrage pour un usage en sécurité par les piétons, une mise en évidence en tant qu'obstacle pour les usagers du plan d'eau et une mise en valeur de la réalisation dans son environnement.
- L'épave figurant sur la carte marine du Shom n°7096 et dont le brassiage est 4,5 m n'est pas gênante pour la navigation pratiquée dans la zone.
- Depuis l'organisation du mouillage en 2011, l'expérience confirme les études d'agitation du plan d'eau : l'anse est peu exposée. Néanmoins, la tempête d'octobre 2018 a montré que le port principal pouvait être exposé dans ces circonstances. Cependant, l'impact de ces tempêtes hivernales reste limité du fait du déplacement possible des bateaux dans un port partiellement occupé à cette époque de l'année.
- Une solution par pontons fixes est actuellement pressentie. Ces pontons seraient positionnés 1,3 m au-dessus du niveau de la mer en prévision d'une élévation de celle-ci.

La poursuite du projet passe par le lancement d'un concours d'architectes prochainement, le dépôt des dossiers techniques en 2020 et un lancement des travaux en 2021 pour finir en 2022-2023.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS

Cette présentation soulève plusieurs questions de la part des membres de la commission :

- M. Lafont souligne que la hauteur des pontons n'est pas adaptée à la taille des unités destinées à les utiliser ainsi que leur largeur car l'emploi de passerelle sera inévitable et empiètera sur le passage.

- M. Gazano partage cette analyse et s'interroge également sur la largeur des pontons. Il poursuit sur la gestion des places et l'interaction avec les promeneurs qui ne devraient pas manquer de passer.

M. Mallaroni confirme que les emplacements seront gérés par le port et l'étude de la largeur des pontons doit être affinée du fait de son impact sur la sécurité des personnes mais aussi sur l'espace de manœuvre à réserver sur le plan d'eau.

Il ressort des échanges que la possibilité de pontons flottants ne doit pas être exclue du projet pour la partie accostage. Elle aurait pour avantages d'être à hauteur des bateaux et de s'adapter à l'évolution du niveau de la mer. Un dédoublement du cheminement est même évoqué : une passerelle fixe dédiée aux promeneurs, des pontons flottants pour les plaisanciers.

L'insécurité du fait de l'interaction entre des bateaux et les promeneurs est effectivement soulignée. D'une part, les piétons peuvent être mis en danger par les manœuvres, l'amarrage et les passerelles des bateaux, et d'autre part, cela peut amener de l'insécurité sur les bateaux en facilitant leur accès à tout un chacun.

Concernant la gestion du trafic au sein du port, compte tenu des très grosses unités qui peuvent y être accueillies (110 m pour le port de commerce), monsieur le Maire propose la mise en place de feux de régulation du trafic pour l'accès au port.

Le président demande un point sur l'existence de munitions dans le port. M. Mallaroni précise que le port a été effectivement l'objet de bombardements lors de la seconde guerre mondiale mais qu'une mission de démineurs en 2012 a statué sur l'absence de bombes dans le port, y compris dans l'anse.

Enfin, compte tenu des évolutions à venir, M. Rossi invite les deux directions des ports de commerce et de plaisance à se concerter sur la définition des zones de responsabilité des deux ports.

4. TOUR DE TABLE

M. Grejon souligne l'importance de l'éclairage de la structure car elle va constituer un danger pour la navigation. Un balisage devra également être prévu au fond de l'anse de la Caténa par rapport aux activités liées à la plage.

M. Pépé confirme l'absence d'interaction avec les manœuvres des ferries, souligne la nécessité de préserver la zone d'évitement et le gain en sécurité apporté par la suppression des mouvements d'annexes.

M. Tafani met en avant l'impact positif sur la sécurité par l'amélioration du fonctionnement du port avec une gestion plus professionnelle de la zone de l'anse de la Caténa.

M. Mallaroni confirme le souci de sécurité et le respect de l'environnement à la base du projet.

M. Ricci constate que la sécurité des usagers est respectée avec ce projet et souligne l'intérêt d'étudier une signalisation de régulation du trafic.

M. Lafont rappelle que la solution de pontons fixes positionnés aussi haut ne paraît pas adaptée à l'usage et que des pontons flottants seraient préférables, également aussi pour l'intégration du projet dans le paysage.

MM. Traroni et Catoire soulignent l'intérêt du projet.

M. Parvillers rappelle l'obligation de transmettre les résultats des mesures réalisées (bathymétrie, topographie, mesures géophysiques et géologiques...) vers le Shom pour la sécurité des navigateurs et valoriser au mieux les données acquises à travers les publications nautiques, en application des codes minier, de la recherche et de la défense.

Le président remercie l'ensemble de l'auditoire pour sa participation active.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 5 juin 2019 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet d'extension du port de plaisance de Bonifacio, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.


La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- o Mettre en place une concertation entre les ports de plaisance et de commerce pour la définition de nouvelles limites administratives des deux ports et une éventuelle régulation du trafic ;
 - o Organiser une commission nautique locale lorsque le maître d'œuvre aura été retenu ;
 - o Avant d'entreprendre les travaux, s'assurer de l'absence de munitions non explosées ;
 - o Veiller à la cohabitation des différents usages de la passerelle (maritime et terrestre) ;
 - o Prévoir un éclairage permanent de l'ouvrage.
- **Mesures géophysiques** : en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
 - **Information nautique** : pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Signature des membres

Le président

M. Jean-Yves BEQUIGNON

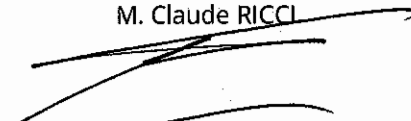


M. Riyadh DJAFFAR

M. Paul ROCCA
Absent

Les membres

M. Claude RICCI



M. José GAZANO



Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS



M. Damien CATOIRE









M. Marc Dominique TRAMONI


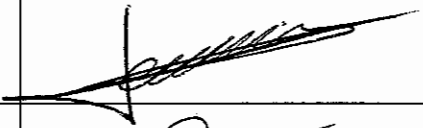




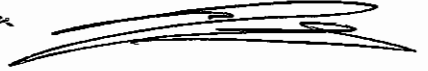



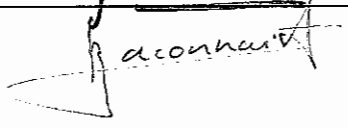
Feuille de présence de la Grande commission nautique du mercredi 5 juin 2019

concernant le projet d'extension du port de plaisance de Bonifacio.

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau (R) Jean- Yves Béquignon, président de la GCN	jean-yves.bequignon@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
DDTM 2A	M. l'IPAM Riyad DJAFFAR M. Emmanuel ROSSI M. Edouard GOURD	riyad.djaffar@corse-du-sud.gouv.fr emmanuel.rossi@corse-du-sud.gouv.fr edouard.gourd@corse-du-sud.gouv.fr	
Représentants les pilotes	M. Alain TAFANI M. Toussaint RAIMONDI <u>M. Claude RICCI</u>	pilotajax@orange.fr	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les pêcheurs professionnels	M. Philippe BOTTI M. Maxime BIANCHINI M. Damien CATOIRE	prudhomiepechebonifacio@hotmail.fr	
Représentants les transports de passagers	M. Paul ROCCA M. Sébastien PIRO M. Bernard MOTTET	roccacroisiere@wanadoo.fr spmbonifacio@wanadoo.fr sarl.vedetteslecorsaire@gmail.com	
Représentants les plaisanciers	M. José GAZANO M. Yves LAFONT M. Jean-Claude COHEN	josegazano@wanadoo.fr sarl.vedetteslecorsaire@gmail.com yves@euroyacht.fr cohen.jc@wanadoo.fr	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants la SNSM	M. Marc Dominique TRAMONI Mme Véronique LAFONT MERMET M. Jean-Louis DI CRISTO	president.bonifacio@snsn.org	
Commune de Bonifacio	M. Jean-Charles Orsucci, maire	jean-charles.orsucci@mairiedebonifacio.com	
Port de Bonifacio	M. Frédéric PEPE, commandant	frederic.pepe@corse-du-sud.gouv.fr	
Sub. des Phares et Balises DIRM MED	M. Thomas GREJON N. Cyrille SZENKER (Bonifacio)	thomas.grejon@developpement-durable.gouv.fr cyrille.szenker@developpement-durable.gouv.fr	
DIRM 2A	M. Edouard GOURD	gourd.edouard@yahoo.fr	
Commune de Bonifacio	M. Johan Tafani	adjoint@bonifaciomaima.com	
COLONNE DE Bonifacio	M. Piro JEAN	jean.piro@mairiedebonifacio.com	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
PORT BONIFACIO	MALLARONI MICHEL	direction @ bonifacio maube @ com	
Sous-préfecture de Sartène	Audrey Bacconnais-Rosy Sous-préfète de Sartène	audrey.bacconnais-rosy@corse-du-sud.gouv.fr	
DOTT 2A	Catherine Wenner directrice	catherine.wenner@corse-du-sud. gouv.fr	